



AVIS N°022/2025/BVMAC/DG

PUBLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT GENERAL DE LA BVMAC

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que son nouveau **Règlement Général**, approuvé par la COSUMAF lors de la session du 5 mars 2025, et adopté par le Conseil d'Administration de la BVMAC le 24 avril 2025, est désormais en vigueur.

Ce règlement est accessible sur le site internet de la Bourse.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87 ou à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm. VA 49 JS

Fait à Douala, le 28 avril 2025.

Le Directeur Général



Louis BANGA NTOLO

